



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1566

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Année 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1566**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Année 2016**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement, notamment pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Le montant des AP/AE peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

I - Les autorisations de programmes nouvelles ouvertes en 2016

Le 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2016-1011, a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 502,6 M€ répartis de la manière suivante :

- 343,3 M€ pour les projets dont 308,7 M€ pour le budget principal,
- 159,3 M€ pour les opérations récurrentes dont 135,6 M€ pour le budget principal.

Ce montant cadre d'AP a été reconduit lors de la décision modificative n° 1 votée par le Conseil le 27 juin 2016.

Les AP nouvelles relatives aux opérations récurrentes sont votées une fois par an lors du budget primitif. Il n'y a pas d'inscription nouvelle au cours de l'exercice budgétaire. Leur montant reste donc identique à celui du budget primitif soit 159,3 M€, dont 135,6 M€ pour le budget principal.

Au vu des analyses des besoins prévisionnels des directions pour le dernier trimestre 2016, le volume, tous budgets, des AP nouvelles votées au titre des projets lors du budget primitif (soit 343,3 M€), permettra d'assurer le lancement des opérations prêtes à entrer en phase de réalisation.

Afin d'équilibrer les besoins de financement à venir sur les budgets annexes, il est proposé d'abonder par cette décision modificative n° 2 le budget annexe des eaux de 10 M€ d'AP nouvelles et de diminuer d'autant le budget principal, dont le stock d'AP est suffisant pour assurer la programmation des opérations prévues en cette fin d'année 2016.

Ainsi, les AP nouvelles sont ventilées comme suit entre les différents budgets :

Autorisations de programme nouvelles en €	Budget supplémentaire 2016		DM2 2016	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget principal	444 304 595	64 979 519	434 304 595	64 979 519
budget annexe de l'assainissement	41 971 600	300 000	41 971 600	300 000
budget annexe des eaux	15 894 000	191 000	25 894 000	191 000
budget annexe du réseau de chaleur	350 000	4 144 125	350 000	4 144 125
budget annexe du restaurant administratif	29 000		29 000	
Total	502 549 195	69 614 644	502 549 195	69 614 644

Parallèlement, les CP 2016 ont été portés, par décision modificative n° 1, à :

- 332 M€ pour les projets dont 317,1 M€ au budget principal,
- 185,2 M€ pour les opérations récurrentes dont 160,4 M€ au budget principal.

Les CP 2016 seraient portés, par décision modificative n° 2, présentée par rapport séparé, à :

- 326,1 M€ pour les projets dont 312,3 M€ au budget principal,
- 193 M€ pour les opérations récurrentes dont 168,2 M€ au budget principal.

II - Les autorisations d'engagement nouvelles ouvertes en 2016

Il n'a pas été recensé de besoins nouveaux justifiant une révision des autorisations d'engagement 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide la révision, pour l'exercice 2016, des autorisations de programme globales nouvelles en dépenses comme suit :

- budget principal :
 - . dépenses : 434 304 595 € ;
- budget annexe des eaux :
 - . dépenses : 25 894 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.